

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 15 décembre 2025 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

Présents : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; S. JEAN ; W. BIGNON ; ; J-C. ARAGON ; S. ALLEMAND ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; B. DANIS ; J-M. DUMAS ; D. CUPOLI ; A. CHOUKROUN ; D. VIALAS ; P. KAPPLER ; J. GROSSO ; D. SAUVADE ; A. ZAKHARY

Absents représentés : G. REQUENA par M. IBARS ; C. PROUTEAU par D. CUPOLI ; M. PEREZ par D. VIALAS ; N. LECLERC par L. GASC ; S. MARTI par J-M. DUMAS ; L. DELAITE par J-C. ARAGON ; C. RUEGGER par S. ALLEMAND ; C. PINO par D. SAUVADE

Absents : J-F. MARY ; C. AZAIS ; C. BASTIDE

Secrétaire de séance : S. ALLEMAND

Secrétaire de séance adjoint : L. GASC

2. Budget primitif principal 2026 (Annexes)

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

Lors de la séance du 25 novembre 2025, le Conseil Municipal a voté un débat d'orientations budgétaires 2026 sur la base d'un rapport conformément aux dispositions prévues à l'article L.2312-1 du CGCT.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2026 a été élaboré.

L'article L5217-10-6 du CGCT donne possibilité pour l'exécutif, dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le Budget Primitif 2026 du Budget Principal de la Ville de Marseillan qui se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2026	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 500 000,00	4 600 000,00	4 600 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	9 100 000,00	9 385 000,00	9 385 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	303 000,00	367 500,00	367 500,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	917 000,00	997 000,00	997 000,00
Total des dépenses de gestion courante		14 820 000,00	15 349 500,00	15 349 500,00
66	CHARGES FINANCIERES	730 000,00	580 000,00	580 000,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	20 000,00	20 000,00	20 000,00
68	PROVISIONS	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		15 575 000,00	15 954 500,00	15 954 500,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	316 357,00	0,00	0,00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SEC	3 131 000,00	3 100 000,00	3 100 000,00
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 447 357,00	3 100 000,00	3 100 000,00
TOTAL		19 022 357,00	19 054 500,00	19 054 500,00

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2026	VOTE
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	50 000,00	70 000,00	70 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	991 850,00	1 166 000,00	1 166 000,00
73	IMPOTS ET TAXES (sauf le 731)	841 953,00	805 308,00	805 308,00
731	FISCALITE LOCALE	13 769 067,00	13 532 990,00	13 532 990,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 049 487,00	3 130 010,00	3 130 010,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	230 000,00	260 192,00	260 192,00
Total des recettes de gestion courante		18 932 357,00	18 964 500,00	18 964 500,00
76	PRODUITS FINANCIERS	35 000,00	20 000,00	20 000,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES	5 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		18 972 357,00	18 994 500,00	18 994 500,00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SEC	50 000,00	60 000,00	60 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		50 000,00	60 000,00	60 000,00
TOTAL		19 022 357,00	19 054 500,00	19 054 500,00

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2026	VOTE
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	75 000,00	277 085,00	277 085,00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	108 000,00	20 000,00	20 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 370 681,00	4 804 669,00	4 804 669,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 505 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
Total des dépenses d'équipement		5 058 681,00	6 301 754,00	6 301 754,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	10 000,00	10 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 557 300,00	2 560 000,00	2 560 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 657 300,00	2 570 000,00	2 570 000,00
45...	Total des opé.pour compte de tiers			
Total des dépenses réelles d'investissement		7 715 981,00	8 871 754,00	8 871 754,00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	50 000,00	60 000,00	60 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	300 000,00	300 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		50 000,00	360 000,00	360 000,00
TOTAL		7 765 981,00	9 231 754,00	9 231 754,00

INVESTISSEMENT RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2026	VOTE
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	970 290,00	998 420,00	998 420,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165, 166 et 16449)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		970 290,00	998 420,00	998 420,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	1 615 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 633 334,00	1 633 334,00	1 633 334,00
024	PRODUITS DES CESSIONS	100 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
Total des recettes financières		3 348 334,00	4 833 334,00	4 833 334,00
45...	Total des opé.pour compte de tiers			
Total des recettes réelles d'investissement		4 318 624,00	5 831 754,00	5 831 754,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	316 357,00	0,00	0,00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 131 000,00	3 100 000,00	3 100 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	300 000,00	300 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 447 357,00	3 400 000,00	3 400 000,00
TOTAL		7 765 981,00	9 231 754,00	9 231 754,00

Opérations d'équipement

Opérations	Pour mémoire budget précédent	Propositions Budget Primitif 2026	Vote
903 VOIRIE	1 845 000,00	1 787 000,00	1 787 000,00
905 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	189 000,00	617 000,00	617 000,00
906 CIMETIERE	279 500,00	279 500,00	279 500,00
914 ECOLES	94 000,00	141 900,00	141 900,00
916 TRAVAUX HYDRAULIQUES	30 000,00	170 000,00	170 000,00
918 EGLISE	35 000,00	110 400,00	110 400,00
919 BUDGET PARTICIPATIF	150 000,00	100 000,00	100 000,00
922 ECLAIRAGE PUBLIC	40 000,00	40 000,00	40 000,00
941 CRECHES	5 000,00	16 700,00	16 700,00
951 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	333 431,00	435 195,00	435 195,00
952 ACQUISITION VEHICULES	200 000,00	280 000,00	280 000,00
953 MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	63 250,00	78 050,00	78 050,00
956 INFORMATIQUE	50 000,00	170 585,00	170 585,00
959 AMENAGEMENT URBAIN	150 000,00	300 000,00	300 000,00
961 PLAN DE GESTION DU PARC ARBORE	180 000,00	495 000,00	495 000,00
963 CMJ	11 500,00	21 000,00	21 000,00
965 RESERVE FONCIERE ESPACE NATUREL	65 000,00	190 424,00	190 424,00
968 VIDEOPROTECTION	200 000,00	140 000,00	140 000,00
980 COMPLEXE SPORTIF	200 000,00	116 000,00	116 000,00
981 TIERS LIEU	280 000,00	430 000,00	430 000,00
982 AMELIORATION ENERGETIQUE	200 000,00	99 000,00	99 000,00
983 MAISON DE SANTE	350 000,00	150 000,00	150 000,00
984 CHEMIN DES VIGNES	0,00	114 000,00	114 000,00
TOTAL	4 950 681,00	6 281 754,00	6 281 754,00

Compte tenu de ces divers éléments, il appartient au conseil municipal :

D'adopter le Budget Primitif 2026 du Budget principal de la Ville de Marseillan tel qu'il est présenté pour un montant global de :

Libellés	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	19 054 500,00	9 231 754,00	28 286 254,00
Recettes	19 054 500,00	9 231 754,00	28 286 254,00

De préciser que le présent Budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement », que le présent Budget est voté sous la norme comptable M57, **D'autoriser** l'exécutif dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant. Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE

POUR 22

CONTRE 4

(C. PINO ; J. GROSSO ; D. SAUVADE ; A. ZAKHARY)

DECIDE

D'adopter le Budget Primitif 2026 du Budget principal de la Ville de Marseillan tel qu'il est présenté pour un montant global de :

Libellés	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	19 054 500,00	9 231 754,00	28 286 254,00
Recettes	19 054 500,00	9 231 754,00	28 286 254,00

De préciser que le présent Budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement », que le présent Budget est voté sous la norme comptable M57, **D'autoriser** l'exécutif dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance
Sarah ALLEMAND



Pour extrait conforme,
Le Maire
Yves MICHEL

Le Maire
Yves MICHEL

